



DROITS DE VOIRIE-SPECTACLES, CIRQUES ET MANEGES
(HORS FETES), VIDE GRENIERS

Tarifs à compter du 1^{er} mars 2022 (délibération du 26/01/2022)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Spectacle de marionnettes – Manèges et attraction diverses	15 €	Forfait	Journée
Cirques	20 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles (ex : structures gonflables...)	50 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles	140 €	Forfait	Semaine
Animation exceptionnelles	300 €	Forfait	30 jours cumulés sur l'année civile
Vide grenier (entrée du public payante)	20 €	Forfait	Journée

